



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Avril 2014**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 24**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

<b>3EME DIRECTION - ACTION ECONOMIQUE ET COORDINATION DEPARTEMENTALE.....</b>	<b>3</b>
<i>Arrêté n° 14-32 du 23 avril 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances du 28 avril (après-midi) au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014 .....</i>	<i>3</i>
<i>Arrêté n° 14-34 du 25 avril 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la préfète de la Manche le 28 avril 2014 .....</i>	<i>3</i>
<i>Arrêté n° 14-31 du 24 avril 2014 portant désignation des sous-préfets chargés d'assurer la suppléance du secrétaire général de la préfecture du 28 au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014.....</i>	<i>3</i>

**Arrêté n° 14-32 du 23 avril 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la sous-préfète de Coutances du 28 avril (après-midi) au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
Vu le décret du 2 août 2012 nommant Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches ;  
Vu le décret du 5 juin 2013 nommant Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;  
Vu le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 13-236 du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Claude DULAMON, sous-préfète de d'Avranches ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 13-237 du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Florence GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances ;  
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la sous-préfète de Coutances ;  
Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,  
Art. 1 : Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches, est désignée pour assurer la suppléance de Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances, du 28 avril (après-midi) au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014.  
Art. 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet suppléant et le secrétaire général de la sous-préfecture de Coutances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté n° 14-34 du 25 avril 2014 portant désignation du sous-préfet chargé d'assurer la suppléance de la préfète de la Manche le 28 avril 2014**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret du 2 août 2012 portant nomination de Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches ;  
VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 13-236 du 28 novembre 2013 donnant délégation de signature à Mme Claude DULAMON, sous-préfète d'Avranches ;  
CONSIDERANT que la préfète est absente du département le 28 avril 2014 ;  
CONSIDERANT, qu'en l'absence du secrétaire général, il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance de la préfète le 28 avril 2014 ;  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
Art. 1 : Mme Claude DULAMON, Sous-Préfète d'Avranches, est désignée pour assurer la suppléance de la préfète de la Manche le 28 avril 2014.  
Art. 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : la préfète : Danièle POLVE-MONTMASSON



**Arrêté n° 14-31 du 24 avril 2014 portant désignation des sous-préfets chargés d'assurer la suppléance du secrétaire général de la préfecture du 28 au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU le décret n° 92.604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret du 4 février 2011 portant nomination de M. Christophe MAROT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;  
VU le décret du 18 juillet 2013 portant nomination de Mme Danièle POLVE-MONTMASSON, préfète de la Manche ;  
VU le décret du 14 février 2014 nommant M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 14-22 du 5 mars 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe MAROT, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de la Manche ;  
VU l'arrêté préfectoral n° 14-23 du 5 mars 2014 donnant délégation de signature à M. Jacques TRONCY, sous-préfet de Cherbourg ;  
CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un sous-préfet chargé de la suppléance du secrétaire général ;  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,  
Art. 1 : Mme Claude DULAMON, Sous-Préfète d'Avranches, est désignée pour assurer la suppléance de M. le Secrétaire Général le 28 avril 2014.  
Art. 2 : M. Jacques TRONCY, Sous-Préfet de Cherbourg, est désigné pour assurer la suppléance de M. le Secrétaire général du 29 au 30 avril 2014 inclus et le 2 mai 2014.  
Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture et le secrétaire général de la préfecture suppléant sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.  
Signé : la préfète - Danièle POLVE-MONTMASSON

